



## En route vers le post-secondaire

La transition post-secondaire apportera plusieurs grands changements à votre vie scolaire. Ce bref dépliant vous guidera dans vos premières réflexions et démarches concernant cette transition.



## Tu es maintenant le pilote de ton éducation.

Au post-secondaire l'attente est que tu deviennes plus autonome et responsable. Tu auras plusieurs décisions à prendre, entre autres, celle de dévoiler ton diagnostic ou non ainsi que de t'enregistrer aux services d'accessibilité. Tes parents ou tes proches joueront maintenant un rôle de passager, ils pourront te guider, mais tu auras à faire plusieurs démarches seul.

## Les services d'accessibilité

Toutes universités/collèges au Canada ont le devoir d'offrir des services d'accessibilité. Ces services aident à coordonner et fournir des mesures d'adaptation et de l'appui aux étudiants ayant des besoins particuliers.

Pour en savoir plus sur les services d'accessibilité de chaque université/collège en Ontario, cliquez sur l'onglet «Recherche d'établissement scolaire» au lien <https://www.transitionresourceguide.ca/fr>



## Autres services

Il existe également plusieurs autres services sur le campus qui pourront vous offrir de l'appui (p.ex., clinique médicale, counseling, coach en autisme, tutorat).



## Les différences entre le secondaire et le post-secondaire

	Au secondaire	Au post-secondaire
<b>Est-ce que les profs sont au courant de mon diagnostic?</b>	Oui  Les enseignants savent que tu as besoin d'aide et offres des adaptations scolaires sans que tu le demandes	Personne ne le sait à moins que tu le partages avec eux. C'est ton choix.  Tu as besoin de discuter de tes adaptations avec ton conseiller d'accessibilité et faire un suivi auprès de tes professeurs, si nécessaire.
<b>Qu'est-ce que ça veut dire?</b>		
<b>Tes adaptations scolaires</b>	Une fois ton PEI établi, tes enseignants sont dans l'obligation de mettre en place des adaptations pour répondre à tes besoins.	C'est à toi de t'enregistrer aux services d'accessibilité et d'apporter la documentation nécessaire.
<b>Où et quand seront tes cours?</b>	Dans une ou plusieurs classes/portatives du lundi à vendredi au cours de la journée	Partout sur le campus.  Ton horaire est différent chaque jour.  Tu pourrais avoir des cours le soir ou en ligne.
<b>Est-ce que les profs savent lorsque je rencontre une difficulté dans leur cours ?</b>	Tes enseignants vérifient tes progrès et interviennent en salle de classe.	Les professeurs ne le savent pas à moins que tu leurs indiques par courriel ou en personne.
<b>Qu'est-ce que je fais si j'ai une question concernant un projet ou un concept ?</b>	Tu lèves la main en classe et tu attends d'être interpellé.  Ton enseignant circule en classe et t'offre de l'aide	Tu lèves la main en classe et tu attends d'être interpellé.  Tu envoies un courriel ou tu rencontres ton prof à leurs heures de bureau ou après le cours.



## Quel est le processus d'enregistrement au bureau des services d'accessibilité ?

- Tu dois prendre rendez-vous avec le bureau des services d'accessibilité aussitôt que possible, idéalement en mai ou juin avant que tu débutes en septembre.
- Tu devras remplir des formulaires et soumettre de la documentation afin de recevoir une lettre d'adaptations pour tes cours.
- Le processus peut prendre plusieurs semaines à quelques mois.
- **Chaque institution a ses propres directives quant à la documentation qu'elle exige.**

## Quels documents sont typiquement exigés?

Une lettre, un rapport ou un formulaire médical indiquant un diagnostic posé par un psychologue, psychiatre ou médecin.

Quelques précisions :

- Pour la surdité ou un trouble de traitement auditif : un rapport audiologique.
- Pour la cécité ou la basse vision : une évaluation visuelle ou un numéro d'enregistrement de l'INCA.
- Pour des besoins en santé mentale : votre médecin ou spécialiste qualifié aura à identifier vos limites fonctionnelles et les mesures d'adaptation recommandées.



**Important**

## Aide financière aux étudiants

Il est fortement recommandé de faire demande au Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO). Pour ceux qui décident de s'identifier comme étudiant avec un handicap permanent, 2 bourses d'études sont disponibles :

- Bourse d'études pour personnes handicapées (BEPH)
- Bourse canadienne pour étudiants (BCE) servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente (AESEIP)

# En route vers le post-secondaire

Guide rapide pour élève avec un PEI



## Liste de vérification

### Avant la transition au post-secondaire

- Je connais les prérequis pour m'enregistrer aux programmes post-secondaires qui m'intéresse.
- Je participe aux rencontres concernant mon PEI (Plan d'enseignement individualisé).
- Je connais mes forces et mes besoins.
- Je peux décrire mes besoins d'adaptation en détail.
- Je commence à prendre de plus en plus de responsabilités à l'école.
- J'ai effectué des recherches sur les services d'accessibilité aux institutions post-secondaires que je considère.
- J'ai visité certaines institutions post-secondaires et/ou j'ai contacté les services d'accessibilité pour en savoir plus.
- J'ai demandé une copie des documents pertinents de mon DSO (dossier scolaire de l'Ontario) à mon école secondaire.

### Une fois accepté à l'institution post-secondaire

- J'ai fait une demande RAFEO (juin).
- Si j'ai décidé de m'identifier avec un handicap permanent avec RAFEO, j'ai demandé à mon médecin de remplir le formulaire de vérification de l'invalidité/ Disability Verification Form .
- J'ai pris un rendez-vous au bureau des services d'accessibilité pour discuter de mes besoins (mai-juin).
- J'ai identifié mon lieu de résidence pour l'an prochain. Si je reste sur le campus, j'ai indiqué mes besoins dans mon application.
- Je me suis enregistré dans mes cours et j'ai discuté de ma charge de cours avec un conseiller des services d'accessibilité.
- J'ai planifié comment je vais me nourrir sur le campus (p. ex., forfait alimentaire, préparation autonome de repas).

- J'ai acheté mes livres et mon matériel pour mes cours.
- J'ai un plan pour gérer mes finances (p.ex., carte bancaire, un budget)
- Je sais où sont les services sur le campus et j'ai visité ces lieux.
- J'ai un plan pour gérer mon temps et mes rendez-vous.
- Je connais mes options pour le transport quotidien (p.ex., navette sur le campus, autobus de ville, marcher), l'horaire et les routes.
- J'ai établi un horaire pour mes cours, mes études et pour prendre soin de moi-même.

### Adaptations possibles au post-secondaire

La plupart des étudiants, selon leur documentation, auront accès à :

- Temps supplémentaire
- Utilisation d'un espace séparé
- Utilisation d'un ordinateur

Autres adaptations possibles :

- Utilisation d'outils d'accessibilité (p. ex., Dragon Speaking, Kurzweil 3000, TextHelp, Zoom Text, système MF)
- Preneurs de notes, interprètes
- Utilisation de notes ou référentiels autorisés (listes d'orthographe, listes de formules, etc.)
- Environnement adapté : éclairage (naturel/incandescent), plancher (non recouvert de moquette)

### Ressources additionnelles :

❖ **Guide de ressource de transition pour étudiants handicapés**

<https://www.transitionresourceguide.ca/fr>

❖ **Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario**

<https://www.ontario.ca/fr/page/rafeo-regime-daide-financiere-aux-etudiantes-et-etudiants-de-lontario>